

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°229

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : KARROUMI Sofienne, TLILI Mohamed Fathi, KAMALA Kilani, AISSAOUI Djamila.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction
des Sports/

**OBJET : Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Caisse
d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers pour l'accueil de loisirs
sans hébergement périscolaire ou extrascolaire - projet adolescent.es Tonus**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de l'avenant n° 1 convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers pour l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire ou extrascolaire (ALSH) pour le projet Tonus à destination des adolescent.es ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'intérêt de la formalisation du partenariat entre la Commune pour ses actions de politiques publiques en matière d'accueil des adolescent.es et la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Considérant l'intérêt que représente le soutien financier de la Caisse d'Allocation Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'accueil de loisirs des adolescent.es de la Commune ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE : les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune d'Aubervilliers pour l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire ou extrascolaire pour le projet adolescent.es Tonus

AUTORISE : Le Maire à signer ledit avenant n° 1.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifie exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI

